



Partenariat entre GAEC Le Vent des Maris  
et  
Amap' en BIOce  
pour l'année 2020

## VIANDE D'AGNEAU BIO

### Nom du producteur :

Aurélie et Jean-Philippe Mournaud

Adresse du producteur : GAEC Le Vent des Marais – Ferme des Marais 14160 Brucourt

Référente de l'Amap'en BIOce : Sandra Guérinot

**Livraison et distribution** : « Les Compagnons du Partage », rue de la motte, 28110 Lucé

le jeudi de 18h30 à 19h30.

Dans le cas où l'adhérent ne vient pas retirer sa commande, les produits sont donnés aux compagnons du partage. Aucun remboursement n'est effectué.

### Les produits

<b>Composition</b>	<b>Poids du colis</b>	<b>Prix au kilogramme</b>
<b>Colis 1/2 agneau</b> Composition des colis : 1 épaule, 1 gigot, 18 côtes d'agneau, navarin, poitrine, côtes de collier <i>* poids approximatifs pouvant varier selon les morceaux de viande et l'animal</i>	entre 7 et 9 kg selon la période et la pousse d'herbe	14,00 € / kg
<b>Merguez</b> (non BIO)	selon les possibilités	15,00 € / kg
<b>Abats</b> (à réserver lors de la commande) - Foie d'agneau - Coeur d'agneau - Rognons d'agneau	Sachets de poids variables selon le produit	12,00 € / kg

### Fréquence des livraisons :

En fonction d'un calendrier établi entre les producteurs et le référent.

### **Engagement du producteur :**

Les représentants du GAEC "Le Vent des Marais" situé à Brucourt (14), producteurs de viande d'agneau certifiée AB, s'engagent à livrer les produits qui lui seront commandés aux dates et heures fixées en accord avec l'association. Ils s'engagent à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une relation de confiance durable. Enfin, ils s'engagent à transmettre à l'association leurs licence et certificat de conformité bio établis par leurs organismes de contrôle à chaque renouvellement.

### **Engagement de l'Amap'en BIOce :**

L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

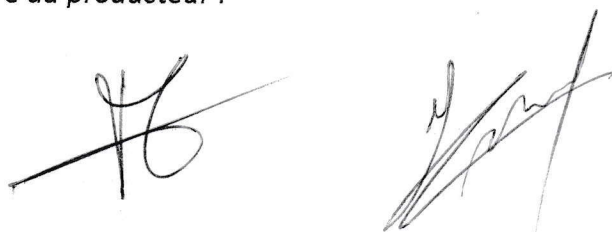
L'Amap en BIOce organise la commande des produits par le site AMAP J au plus tard 17 jours avant la 1<sup>ère</sup> livraison de la période de commande, et organise les la distribution des produits sur le site des Compagnons.

L'Amap en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque à l'ordre de GAEC Le Vent des Marais au moment de la distribution en fonction du poids réel de chaque colis.

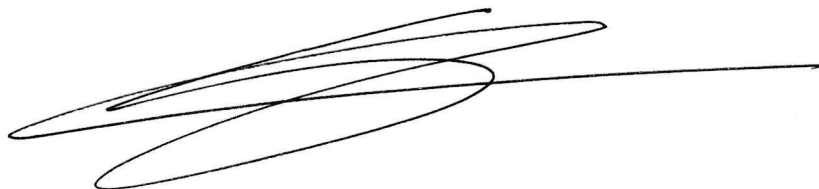
Après vérifications, la référente transmet les chèques au producteur.

L'Amap en BIOce tient le certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

*Signature du producteur :*



*Pour l'Amap en BIOce, signature de la référente :*



*Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès de la référente*